

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 10 novembre 2025 à 19h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Caroline Rioux et Isabelle Roy ainsi que messieurs Jérôme Bellavance, Daniel Lebel, Yves Levesque et Michel Michaud tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

20 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

## MOT DE BIENVENUE

- 202511-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Isabelle Roy  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

- 202511-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et unanimement résolu  
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 soit adopté.

## CORRESPONDANCES

- **MAMH :** Proportion médiane 2026 : 91% ou Facteur comparatif : 1.10
  - **ARC :** Reduction du taux de cotisation d'AE 2026 : 1.108

## AFFAIRES COURANTES

- 202511-003 Maire suppléant : Novembre 2025 à février 2026 : Conseiller #2 : Jérôme BELLAVANCE

Il est proposé par monsieur Michel Michaud  
et unanimement résolu  
de nommer monsieur Jérôme Bellavance en tant que maire suppléant jusqu'à la fin de la séance  
régulière de février 2026.

- 202511-004 MRC RIMOUSKI-NEIGETTE : Désignation du représentant au conseil de la MRC  
en l'absence du maire de la municipalité : Caroline RIOUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et résolu à l'unanimité  
que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien désigne madame Caroline Rioux pour  
agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance  
de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette

- 202511-005    REPRESENTANTS : Comités de la municipalité et régionaux**

Il est proposé par madame Isabelle Roy  
et unanimement résolu  
de nommer les personnes suivantes sur les divers comités :

Monsieur Mario Beauchesne :	Vieillir ensemble	mairie@saintfabien.net
Monsieur Jérôme Bellavance :	Bibliothèque; Concertation; Vieux-Théâtre	district2@saintfabien.net
Monsieur Daniel Lebel :	CCU; SADC	district6@saintfabien.net
Monsieur Yves Levesque :	Loisirs	district5@saintfabien.net
Monsieur Michel Michaud :	Destination Bic – St-Fabien	district1@saintfabien.net
Madame Caroline Rioux:	OHRN	district4@saintfabien.net
Madame Isabelle Roy :	200e; École; Embellissement; Mobilis@ction	district3@saintfabien.net
Madame Maryse Aubut:	PGMR	communication@saintfabien.net
Monsieur Yves Galbrand :	SEPAQ – Parc du Bic	direction@saintfabien.net

**202511-006 ROUTE LADRIERE : Nouvelle numérotation de résidence entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> rang**

Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance et unanimement résolu d'ajuster les numéros civiques des propriétés sur la route Ladrière entre le 2<sup>e</sup> rang Ouest (Sortie du village) jusqu'au 3<sup>e</sup> rang Ouest.

**202511-007 COALITION URGENCE RURALE : Adhésion 2025-26 : 100.00 \$**

Il est proposé madame Caroline Rioux et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Fabien adhère à la Coalition Urgence Rurale pour 2025-26 au montant de 100\$.

**AINÉS ET FAMILLES**

**202511-008 LA RESSOURCE : Campagne d'automne 2025**

Il est proposé par monsieur Yves Levesque et unanimement résolu de ne pas contribuer à la campagne d'automne 2025 car nous participons à la campagne du Télé-radiothon.

**CULTURE**

- |                              |                                |                               |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| • <b>MRC Rim.-Neigette :</b> | FDR : Coin et collection ado : | Avis de paiement : 6137.00 \$ |
| • <b>RACJ :</b>              | Avis de demande :              | Permis d'alcool Vieux-Théâtre |
| • <b>Réseau-biblio :</b>     | Cotisation annuelle 2026 :     | 13 004.61 \$ (+ 1.7% vs 2025) |

**202511-009 VIEUX THÉÂTRE : DDC A-37R1 : Modification grille d'accrochage et out riger : + 355.61 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une DDC A-37R1 pour la modification grille d'accrochage et out riger a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en architecture Atelier 5 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition augmentera le coût de 355.61 \$;

Il est proposé par monsieur Yves Levesque et unanimement résolu d'approuver la DDC A-37R1 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

**202511-010 VIEUX THÉÂTRE : DDC A-38 : Modification de l'escalier de scène côté jardin : - 272.53 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une DDC A-38 pour la modification de l'escalier de scène côté jardin a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en architecture Atelier 5 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition diminuera le coût de 272.53 \$;

Il est proposé par monsieur Michel Michaud et unanimement résolu d'approuver la DDC A-38 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

**202511-011 VIEUX THÉÂTRE : DDC A-40 : Ajustement ébénisterie Bar 005 : 0.00 \$**

**CONSIDÉRANT QU'** une DDC A-40 pour l'ajustement ébénisterie Bar 005 a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en architecture Atelier 5 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition n'aura pas d'influence sur le coût du projet

Il est proposé par madame Caroline Rioux et unanimement résolu d'approuver la DDC A-40 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

202511-012	<b><u>VIEUX THÉÂTRE : DDC A-41 : Ajustement au plancher de scène : + 32 348.73 \$</u></b>
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une DDC A-41 pour l'ajustement au plancher de scène a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en architecture Atelier 5 ;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b> la proposition augmentera le coût de 34 348.73 \$;
	Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance et unanimement résolu d'approuver la DDC A-41 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.
202511-013	<b><u>VIEUX THÉÂTRE : DDC ME-24 : Ajout d'un drain pour la persienne d'air dans la salle mécanique : + 1 103.40 \$</u></b>
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une DDC ME-24 pour l'ajout d'un drain pour la persienne d'air dans la salle mécanique a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en en mécanique R+O énergie ;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b> la proposition augmentera le coût de 1103.40 \$;
	Il est proposé par monsieur Daniel Lebel et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-24 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.
202511-014	<b><u>VIEUX THÉÂTRE : DDC ME-27R2 : Ajustement de gicleur à la demande du client : + 20 111.43 \$</u></b>
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une DDC ME-27R2 pour l'ajustement de gicleur à la demande du client a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en en mécanique R+O énergie ;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b> la proposition augmentera le coût de 20 111.43 \$;
	Il est proposé par madame Isabelle Roy et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-27R2 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.
202511-015	<b><u>VIEUX THÉÂTRE : DDC ME-29 : Entrée d'air EM-1 et conduites ovales dans le Bar/Vestiaire 104 : + 2 335.35 \$</u></b>
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une DDC ME-29 pour l'entrée d'air EM-1 et conduites ovales dans le Bar/Vestiaire 104 a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en en mécanique R+O énergie ;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b> la proposition augmentera le coût de 2335.35 \$;
	Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-29 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.
202511-016	<b><u>VIEUX THÉÂTRE : DDC ME-30 : Modification de couleur des appareils d'éclairage du Bar 005 et scénette 006 (noire) : 0.00 \$</u></b>
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une DDC ME-30 pour la modification. de couleur des appareils d'éclairage du Bar 005 et scénette 006 (noire) a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en en mécanique R+O énergie ;
	<b>CONSIDÉRANT QU'</b> une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b> la proposition n'aura pas d'influence sur le coût du projet;
	Il est proposé par monsieur Michel Michaud et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-30 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.

202511-017 **VIEUX THÉATRE : Avenant AV-6 : Regroupement des DDC antérieures :**  
**+ 31 361.76 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les directives de chantier (DDC) suivantes ont été approuvées :

Mécanique:	DDC ME-15: + 20 063.02 \$
	DDC ME-16: + 2 305.92 \$
	DDC ME-20: - \$
	DDC ME-21: + 2 693.61 \$
	DDC ME-25rev1: +5 705.38 \$
	DDC ME-26: + 593.83 \$

**Total:** **+ 31 361.76 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** celles-ci doivent être intégrées au contrat initial accordé à Construction Albert par un avenant ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenant fera augmenter le cout de 31 361.76 \$ et le délai d'exécution demeure inchangé ;

Il est proposé par madame Isabelle Roy  
et unanimement résolu  
d'approuver l'avenant de modification AV-6 et d'autoriser le directeur général à signer celui-ci.

202511-018 **DESY COTE : Acceptation du don des toiles de l'exposition sur le thème des arbres et remerciement**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et unanimement résolu  
que la municipalité accepte le don des toiles de l'exposition sur le thème des arbres et remercie monsieur Côté.

### ÉLECTIONS

• **Résultats :**

✓ Mairie :	BEAUCHESNE, Mario :	Élu sans opposition
✓ District 1 :	MICHAUD, Michel :	Élu sans opposition
✓ District 2 :	BELLAVANCE, Jérôme :	Élu sans opposition
✓ District 3 :	ROY, Isabelle :	Élue sans opposition
✓ District 4 :		
■ 77 votes : 34.7 %	RIOUX, Caroline : 54 votes : 73.0 %	Élue à la majorité
	VAILLANCOURT, Denis : 20 votes : 27.0 %	
✓ District 5 :	LEVESQUE, Yves :	Élu sans opposition
✓ District 6 :	LEBEL, Daniel :	Élu sans opposition

### FÉLICITATIONS / REMERCIEMENT

Aucun point discuter lors de cette séance

### LOISIRS

202511-019 **CLUB MOTONEIGE LES PISTOLETS : Campagne de financement 2025-26 : 75.00 \$**

Il est proposé par monsieur Yves Levesque  
et unanimement résolu  
de contribuer 75.00\$ pour la campagne de financement 2025-26 du club de motoneige les pistolets.

202511-020 **LOISIRS SAINT-FABIEN : Demande de participation parade de Noel : Camion escorte**

Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance  
et unanimement résolu  
de demander aux employés municipaux de sécuriser le passage de la parade de Noel samedi 22 novembre 2025.

**202511-021      MRC RIMOUSKI-NEIGETTE : Volonté de bénéficier des services de la ressource spécialisée intermunicipale pour l'été 2026 : max 2 500\$**

- CONSIDÉRANT QUE** le service de ressource spécialisée peut apporter une contribution importante dans les camps de jour, autant pour l'expérience des employés que celle des enfants qui fréquentent les camps, que ce soit au niveau de la gestion des conflits, des enfants en contexte de vulnérabilité, des problématiques de comportement, etc. ;
- CONSIDÉRANT** l'appréciation, la pertinence et l'impact positif de ce soutien souligné par les équipes de camps ruraux lors des deux derniers étés ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, le service a pu être renouvelé grâce à la contribution financière des municipalités participantes, en plus d'un soutien financier de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le retour de ce service à l'été 2026, un nombre minimal de municipalités participantes se doit d'être confirmé ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît la pertinence de ce soutien pour les équipes de camps de jour et souhaite participer financièrement afin de permettre le retour de ce service l'an prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Caroline Rioux  
et unanimement résolu

de réserver un montant pouvant aller jusqu'à 2 500\$, à même notre budget municipal pour contribuer aux frais associés à l'embauche d'une ressource spécialisée intermunicipale pour les camps de jour ruraux dans Rimouski-Neigette.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point à discuter lors de cette séance

**TRAVAUX PUBLICS**

**MRC Rim.-Neigette :** Comp. collecte sélective 2024 : Avis de dépôt : 4 166.14

- **Carrières Bérubé :** Droit sur les carrières et sablières 2025-06 à 09 : Chèque : 5 257.00 \$
- **MTMD :** PAVL CNT 93982 : CAF signé

**URBANISME**

- **Consultation publique :** DM 2025-005 : Aucun commentaire

**202511-022      DM 2025-005 : 3 869 394, 3 870 024 et 4 104 973 du cadastre du Qb (169, chemin de la Mer**

- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y aurait pas impact environnemental négatif;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande ne causerait aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est de bonne foi;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est mineure;
- CONSIDÉRANT QUE** le refus de la dérogation créerait un préjudice majeur au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;
- CONSIDÉRANT QUE** la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu'aucun commentaire a été signifié;

Il est proposé par madame Isabelle Roy  
et unanimement résolu

que le Conseil accepte la dérogation mineure pour rendre conforme l'implantation de la résidence qui est implantée à 1.16m de la ligne latérale gauche alors que la zone Rur-59 de la grille des spécifications du règlement de zonage #476 exige une distance minimale de 2m et de rendre conforme l'implantation du garage sur le lot 4 104 973 qui est implanté à 3.38m de la ligne avant alors que l'article 6.2.4 du règlement de zonage #476 exige une distance minimale de 6m.

202511-023 **PIIA 2025-002 : 3 869 776 du cadastre du Qb (11, chemin de la mer Est)**

- CONSIDÉRANT QU'** un nouveau conseil est entré en fonction à la suite des élections;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs questions se posent sur le processus d'attribution des dérogations mineures et les autorisations au PIIA ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a des questions sur les règlements applicables par l'inspecteur municipal et les démarches qui doivent être faites en cas de plaintes et d'avis de non-conformités ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Caroline Rioux  
et unanimement résolu

que le Conseil demande une rencontre avec monsieur Steeven Boucher, celle-ci pouvant se dérouler durant la journée car la majorité des membres sont disponibles pour permettre à celui-ci de rendre des décisions judicieuses et de répondre aux questions des citoyens.

202511-024 **ADOPTION : Projet de règlement N°581-P modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien**

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

**RÈGLEMENT N° 581-P**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 456 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN DE MODIFIER LES NOTIONS DE RÉFÉRENCE ET DES TRAVAUX ASSUJETTIS**

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le no 456 pour le secteur de Saint-Fabien-sur-mer ;
- CONSIDÉRANT QUE** le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté la résolution 202410-021 adoptant le règlement 574 modifiant le *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* portant le numéro 456 afin de modifier les notions de référence et les travaux assujettis
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite abroger le règlement 574 et reprendre le processus du début avec un nouveau règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour but d'exiger, de la part d'un requérant qui demande un permis de construction, la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement ne réfère pas au bon règlement de zonage et aux bonnes zones assujetties;
- CONSIDÉRANT QUE** la majorité des travaux sur un bâtiment principal devrait faire l'objet d'une présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Roy  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 581-P est et soit adopté  
et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 **NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le numéro 581-P et s'intitule « *Projet de règlement modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les notions de référence et des travaux assujettis* ».

Article 2 **RÉFÉRENCE AU PLAN DE ZONAGE**

L'article 7 intitulé « Référence au plan de zonage » est modifié. La modification consiste à remplacer le chiffre « 244 » par le chiffre « 476 ».

Article 3 **ZONES ASSUJETTIES**

L'article 8 intitulé « Zones assujetties » est modifié. La modification consiste à remplacer le texte de l'article par le texte suivant :

« Le présent règlement s'applique dans les zones Rur-58, Rur-59, Rur-60, Rur-61 et Rur-62 telles que définies sur les plans de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 476. Plus spécifiquement, les secteurs visés sont le chemin de la Mer Est et Ouest, le Chemin Grand-papa, le Chemin Ernest Roy, la Route de la Mer et le secteur communément appelé « secteur du plateau ».

Article 4 **TRAVAUX ASSUJETTIS**

L'article 9 intitulé « Travaux assujettis » est modifié. La modification consiste à remplacer le texte du premier alinéa par le texte suivant :

« Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les projets de construction, de transformation ou d'agrandissement d'un bâtiment principal dans les zones indiquées à l'article 8. »

Article 5 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202511-024  
CE 10<sup>È</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.

Mario Beauchesne,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et greffier trésorier

**202511-025 AVIS DE MOTION : Règlement 581-R modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Jérôme Bellavance, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 581-R modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien.

**COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2025**

- Salaires employés : 38 066.48 \$ (5 semaines)
- Salaires élections : 1 453.08 \$ (Révision de la liste)

**202511-026 ADOPTION DES COMPTES COURANTS D'OCTOBRE 2025**

Il est proposé par madame Isabelle Roy  
et résolu à l'unanimité

que les comptes du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 383 379.01 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend trente-cinq (35) paiements par virement et les chèques 8438 et 8439.

**202511-027 ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2025 : 7<sup>e</sup> avenue**

Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour le projet de la 7<sup>e</sup> avenue du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 20 188.69 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend quatre (4) paiements par virement.

**202511-028 ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2025 : Aide alimentaire**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour le projet de l'aide alimentaire du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 260.00 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend le chèque 8440.

**202511-029 ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2025 : FDR**

Il est proposé par monsieur Yves Levesque  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour le projet du FDR du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 22 053.26 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend six (6) paiements par virement.

**202511-030 ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2025 : Ponceau route Ladrière**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour le projet du ponceau de la route Ladrière du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 30 000.00 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend le chèque 8437.

**202511-031 ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2025 : PRABAM**

Il est proposé par madame Caroline Rioux  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour le projet PRABAM du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 70 525.67 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

**202511-032 ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2025 : Terrain de tennis**

Il est proposé par monsieur Yves Levesque  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour le projet du terrain de tennis du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 38 259.53 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend deux (2) paiements par virement.

**202511-033 ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2025 : Vieux Théâtre**

Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour le projet du Vieux Théâtre du mois d'octobre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 571 809.73 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend cinq (5) paiements par virement et le chèque 8441.

**DIVERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

**202511-034 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et résolu à l'unanimité  
que la séance soit levée à 20h15.

---

Maire

---

Directeur général / greffier-trésorier